



Préfecture de la Drôme

## Commune de CONDORCET : Fiche synthétique descriptive des risques

pour l'application de l'article L 125-5 I, II et III du code de l'environnement

### Annexe à l'arrêté préfectoral n° : 2011102-0015 du 12 avril 2011

#### 1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn **approuvé**

Risques pris en compte : **mouvements de terrain**

Documents de référence : **PPRn approuvé le 29 août 2001**

#### 2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune **n'est pas** située dans le périmètre d'un PPRt prescrit ou approuvé

#### 3 Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité (en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située en **zone 3** de sismicité modérée

#### 4-Nature et statut des extraits cartographiques

Les cartes ci-jointes sont extraites :

- du PPRn approuvé,
- du zonage sismique de la France défini dans le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

#### 5-Descriptif sommaire des risques

##### Mouvements de terrain

Sous le terme « **mouvements de terrain** », sont regroupées les zones liées aux phénomènes naturels suivants :

- chutes de blocs et écoulement de masses rocheuses se détachant des falaises calcaires lors d'un brusque dégel ou de fortes précipitations,
- glissement : phénomènes lents liés à l'action des eaux souterraines circulant entre marnes et argiles,
- ravinements généralisés sur l'ensemble du territoire communal et liés aux précipitations abondantes,
- éboulis reposant sur des substratum marneux et facilités par le ruissellement.

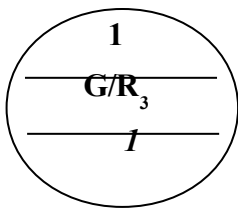
**La carte de zonage réglementaire** définit 4 types de zone selon l'intensité du risque mouvement de terrain.

- Les zones très exposées au risque, inconstructibles (zone quadrillée rouge)
- Les zones moyennement exposées, constructibles en appliquant des mesures de prévention adaptées (zone quadrillée bleu)
- Les zones faiblement exposées, constructibles en appliquant des mesures de prévention adaptées (zone hachurée bleu).
- Les zones sans risque prévisible, donc sans contrainte particulière (zone blanche)

La nature du mouvement de terrain répond à la codification suivante :

- G : Glissement de terrain superficiel ou profond,
- CB : Chute de blocs ou écoulement de masses rocheuses,
- R : Ravinement.

**Avertissement** : une même zone peut être concernée par des risques de natures différentes et d'intensités différentes  
Exemples de codification :



**1** : n° de zone du règlement du PPRn

**G3** : glissement risque fort et **R3** : ravinement risque fort

**1** : règlement type 1 du PPRn

#### **Inondation**

La commune de Condorcet est menacée par les crues du Bentrax, affluent de l'Eygues.

**La carte de zonage réglementaire** définit deux types de zone :

- Les zones très exposées au risque, inconstructibles (zone I quadrillée rouge),
- Les zones moyennement exposées, constructibles en appliquant des mesures de prévention adaptées (zone I quadrillée bleu).

#### **Sismicité**

La commune de CONDORCET est classée en zone de sismicité modérée. Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998. Plus d'informations sur le site [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr).